

RAPPORT N° 00/6-82  
au Conseil Municipal

OBJET

RAPPORT DE GESTION 1999 DE LA SEMIR

La Loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales dispose que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une SEML se prononcent au moins une fois par an sur le rapport qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration. Ce document porte sur l'activité de la SEML pour l'année antérieure.

La Commune est actionnaire de la SEMIR.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur le rapport de gestion de la SEMIR pour l'année 1999 -document joint en annexe-.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/6-82  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

**OBJET**

**RAPPORT DE GESTION 1999 DE LA SEMIR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-82 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

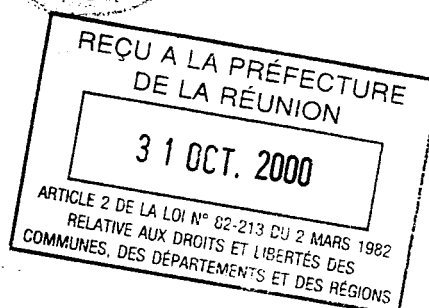
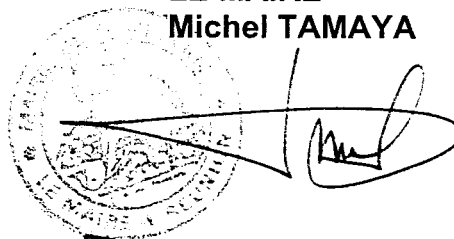
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prend acte du Rapport de Gestion 1999 de la SEMIR.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 8.925.000,00 francs  
Siège social : Foucherolles, 14 rue de la Guadeloupe 97490 Ste-Clotilde  
RCS SAINT DENIS 90 B 420 - SIRET 379 102 874

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 1999, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera, dans son rapport, toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner les précisions et les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1969, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

***PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS, ACTIVITE :***

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé pour 5.921.213 francs de recettes liées à notre activité, contre 4.706.250 francs l'année précédente.

Le chiffre d'affaires a été de 5.807.951 francs contre 4.357.101 francs en 1998, en augmentation de plus de 33 %.

Comme fait significatif, votre société a franchi le seuil des cinq millions de francs de chiffre d'affaires lui permettant ainsi de dépasser son seuil de rentabilité.

La SEMIR dispose maintenant de la base minimale pour assurer son activité et son développement.

La clôture des comptes de l'exercice 1999 fait donc apparaître un résultat bénéficiaire de 88.783 francs, contre une perte de 448.695 francs en 1998.

En 1999 la SEMIR a poursuivi son travail d'amélioration de sa notoriété, la commercialisation de ses produits s'en trouvant facilitée. Ainsi, la SEMIR a continué son action pédagogique auprès de l'Ecole de Gestion et de Commerce. Nous avons également été désignés comme membre du Jury du concours national de l'innovation, ainsi que du comité technique régional de l'ANVAR.

Dans ce contexte, nous avons poursuivi notre politique en terme de niveau d'exigence, ce qui s'est traduit par la poursuite de la diminution relative de notre compte clients (hors clients douteux) :

Au 31 décembre 1999, le compte client représente 17 jours de CA. Il représentait 22 jours fin 1998 et 78 jours fin 1997.

Les clients douteux (provisionnés à 100 %) représentent 4 jours de CA.

Parallèlement, la demande de caution est généralisée, le montant total atteignant 653 KF fin 1999 contre 545 KF fin 1998.

Ces cautions couvrent 229 % du compte clients au 31 décembre 1999 contre 206 % fin 1998.

Pour conclure cette partie relative à l'activité de la société, nous pouvons donner quelques chiffres significatifs pour décrire l'évolution de la SEMIR au cours de l'année 1999 :

- 33 entreprises sont entrées dans les pépinières : 8 à Saint-Denis et 25 au Port.
- 19 sont sorties : 7 à Saint-Denis et 12 au Port.
- au 31 décembre 1999, la SEMIR logeait 68 entreprises : 25 à Saint-Denis, 42 au Port et 1 à Saint-Benoit.

En conséquence de ce qui précède, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 88.783 francs contre une perte de 448.695 francs au titre du précédent exercice.

Concernant la structure du bilan, les capitaux propres de la société s'élèvent à la clôture de l'exercice à 24.782.115 francs contre 26.189.926 francs au 31 décembre 1998, c'est à dire que la valeur comptable de l'action de la société représente près de trois fois son nominal (2,77).

Le bilan est donc arrêté à la somme de 34.609.835 francs contre 36.683.071 francs pour l'exercice précédent.

### **PERSPECTIVES D'AVENIR :**

Cette année verra le début des travaux de l'extension de la pépinière de Saint-Denis pour laquelle nous avons obtenu un concours communautaire (FEDER-Département). Cette extension sera réalisée sur le terrain existant, la commune n'ayant pas donné suite à notre demande de location de terrain, cette extension plus modeste que celle qui aurait pu être réalisée sur le terrain voisin permettra néanmoins de renforcer cette unité.

**SEMIR, Société d'Economie Mixte au Capital de 8.925.000 francs**  
**Siège Social: 14 rue de la Guadeloupe ZA Foucherolles 97490 Sainte-Clotilde**  
**RCS Saint-Denis 90 B 420 - SIRET 379 102 874**

**TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES HUIT DERNIERS EXERCICES**

|   | 1992        | 1993       | 1994       | 1995       | 1996       | 1997       | 1998       | 1999       |
|---|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice                                       | 6.500.000   | 6.500.000  | 6.500.000  | 6.500.000  | 6.500.000  | 8.925.000  | 8.925.000  | 8.925.000  |
| Nombre d'actions  | 65.000      | 65.000     | 65.000     | 65.000     | 65.000     | 89.250     | 89.250     | 89.250     |
| Capitaux propres en fin d'exercice                              | 8.179.526   | 12.690.173 | 11.736.997 | 11.299.354 | 14.719.171 | 28.125.852 | 26.189.926 | 24 782 115 |
| Chiffre d'Affaires hors taxes                                   | 3.027       | 410.830    | 1.369.299  | 1.562.330  | 1.789.636  | 2.182.427  | 4.357.101  | 5 807 951  |
| Produits d'exploitation   | 173.027     | 2.747.556  | 2.831.510  | 3.035.554  | 3.211.990  | 3.287.585  | 4.706.250  | 5 921 213  |
| Résultat avant IS et dotations aux amortissements et provisions | (1.839.432) | 768.198    | 830.836    | 642.153    | 699.478    | 196.621    | 1.328.327  | 1.978.446  |
| Résultat après IS et dotations aux amortissements et provisions | (2.226.926) | 6.747      | 98.472     | 50.471     | 5.918      | (727.798)  | (448.695)  | 88 783     |
| Nombre de salariés  | 3           | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 7          | 7          |
| Chiffre d'affaires par salarié                                  | 1.009       | 102.707    | 342 324    | 390.582    | 447.409    | 545.606    | 622.443    | 829.707    |
| Produits d'exploitation par salarié                             | 57.675      | 686.889    | 707.877    | 758.888    | 802.997    | 821.896    | 672.321    | 845.887    |

Dans le même temps, votre conseil a décidé le principe d'implanter une pépinière d'entreprises dans la région sud. Des contacts ont été entrepris au terme desquels nous avons reçu une proposition de la Communauté des Communes du Sud de conduire une opération sous sa maîtrise d'ouvrage en confiant une mission d'étude à la SEMIR qui pourra ensuite faire acte de candidature pour la gestion.

Conformément aux objectifs, hors les effets de l'extension de l'unité de Saint-Denis, le résultat de l'exercice 2000 devra dépasser 400 KF.

L'autofinancement qui, en 1999, a atteint 66 % des remboursements d'emprunt pour un objectif de 60%, sera supérieur au capital à rembourser les années suivantes.

Les pertes cumulées (dont plus de 4,6 MF trouvent leur origine de 1990 à 1992) pourraient être couvertes à horizon de 2006/2007.

#### ***PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT :***

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire (88.783 francs) au compte Report à Nouveau.

#### ***DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT :***

Conformément aux dispositions de l'article 223 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code pour un montant de 6.166,00 francs.

#### ***DIVIDENDES :***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des 3 précédents exercices.

#### ***CONCLUSION :***

Nous espérons que les résolutions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil d'Administration**